

N° 12 – Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association Créasports Organisation pour l'organisation du Var Marathon Provence Verte

VU l'article 59 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment l'article 59 qui a inséré un article 9-1, définissant les subventions aux associations, dans la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

CONSIDERANT la compétence communautaire en matière sportive relative au soutien des événements ou manifestations sportives contribuant à la notoriété du territoire communautaire ;

CONSIDERANT que l'évènement sportif organisé par l'association Créasports Organisation concerne le Var Marathon Provence Verte les 10, 11 et 12 mai 2019 ;

CONSIDERANT que le Var Marathon Provence Verte sera ouvert à tous et comportera les formules de courses suivantes :

- Eco Marathon de 42,195 km (Communes traversées La Celle, Tourves et Brignoles) ;
- Course en relais par équipe de 3 (3x14,065 km) ;
- Course en relais par équipe de 5 sur 42,195 km ;
- Trail marathon de 42 km en binôme (Nans-les-Pins, Mazaugues, La Roquebrussanne, La Celle, Brignoles) ;
- Semi trail marathon de 21 km en solo ;
- Randonnées proposées au départ de différentes communes, découverte familiale à randonnée sportive (Carcès, Correns, Plan d'Aups) ;
- Challenge des enfants, animation pédestre avec les élèves des écoles primaires du territoire (Saint-Maximin) ;

CONSIDERANT que le budget prévisionnel de cet évènement sportif a été estimé à 142 000 euros toutes charges comprises ;

CONSIDERANT que l'évènement sportif répond aux quatre critères fixés dans les statuts de la Communauté d'Agglomération, à savoir :

1. L'évènement de par son rayonnement doit générer une attractivité supérieure au périmètre de l'Agglomération.
2. L'évènement doit contribuer à la notoriété du territoire communautaire.
3. L'évènement de par son envergure doit permettre des retombées économiques significatives.
4. L'évènement doit être de niveau national ou international ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission SPORTS réunie le 30 janvier 2019 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **d'approuver le versement d'une participation financière d'un montant de 30 000 €, pour un budget prévisionnel de 142 000 € (soit un taux d'intervention de 21.1 %), à l'association Créasports Organisation, pour l'organisation du Var Marathon Provence Verte les 10, 11 et 12 mai 2019,**

- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention partenariale d'objectifs et de moyens ci-annexée, ainsi que tout document s'y rapportant,**
- **et de dire que les crédits seront inscrits au budget 2019.**